

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt,
le vendredi 6 mars, à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu,
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 1^{er} mars 2020

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick
VACELET, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

Le 12 mars 2020

Étai(en)t excusé(e)(s) : Céline PICHON (procuration à Jean-Baptiste
MÉRILLOT).

Était absent : Alexis MURA.

Est désigné Secrétaire de séance : Nicolas GETE.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Approbation du budget primitif
principal, pour l'exercice 2020.**

Le Maire propose, à l'Assemblée, son budget primitif 2020, en prenant en
compte l'affectation des résultats des exercices antérieurs et précise que ce
Budget a pour vocation de respecter les engagements pris, envers les
entreprises, qui ont reçu des ordres de service.

n° 2020 - 10

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif, du
service de l'eau, arrêté comme suit :

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
- Budget du service de l'eau		
- section de Fonctionnement	232 766 €	232 766 €
section d'Investissement	224 169 €	224 169 €

**Monsieur le Maire certifie, sous
sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, et informe
qu'il peut faire l'objet d'un
recours auprès du Tribunal
Administratif de Besançon, dans
un délai de deux mois à compter
de sa publication et sa
transmission aux services de
l'État.**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITÉ,

**- APPROUVE le budget primitif 2019, du service de l'eau, arrêté
comme suit :**

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 232 766 €
Dépenses et recettes d'investissement : 224 169 €

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

